

RCS : METZ Code greffe : 5751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00262 Numéro SIREN : 749 832 986 Nom ou dénomination : A*S BOUTIQUE
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2023 sous le numéro de dépôt 6144

12B262

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 23/6144

Metz, le 27/01/23.....

Le Greffier



A*S BOUTIQUE

5 ROUTE DE NANCY
ZAC LOUVOIS
57370 PHALSBURG

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>1</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	<i>2</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>3</i>
<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	<i>4</i>
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	<i>5</i>
<i>2033B - Divers à réintégrer</i>	<i>6</i>
<i>2033B - Divers à déduire</i>	<i>7</i>
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	<i>8</i>
<i>2033C - Détail du cadre III, plus & moins values</i>	<i>9</i>
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits</i>	<i>10</i>
<i>2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer</i>	<i>11</i>
<i>BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée</i>	<i>12</i>
<i>BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1</i>	<i>13</i>
<i>BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1</i>	<i>14</i>
<i>2067 - Relevé de frais généraux</i>	<i>15</i>



01012022

31122022

X

SIE SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP 90009
57501 SAINT AVOLD CEDEX

A IDENTIFICATION

A*S BOUTIQUE
5 ROUTE DE NANCY
ZAC LOUVOIS

57370 PHALSBURG

74983298600014

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale):

STATION SERVICE LAVAGESi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 206 S)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Cabinet REGARD D'EXPERTS

4 rue Lafayette
67100 STRASBOURG

0980669099

Signature et qualité du déclarant

M. ERGUL

PRESIDENT

A PHALSBURG

le 17/07/2023

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

[illegible][illegible]

K DIVERS

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

18 770

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLTL)**

(voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Désignation de l'entreprise		A*S BOUTIQUE		5 ROUTE DE NANCY		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		ZAC LOUVOIS		57370 PHALSBOURG			
SIRET		7 4 9 8 3 2 9 8 6 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	128 338	030	84 833	43 505	37 667
	Immobilisations financières* (1)	040	2 138	042		2 138	2 138
	Total I (5)	044	130 476	048	84 833	45 643	39 805
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	558	062		558
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			9 039
		072	146 969	074		146 969	4 119
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	8 431	086		8 431	870
	Charges constatées d'avance *	092	3 289	094		3 289	
	Total II	096	159 247	098		159 247	16 028
	Total général (I + II)	110	289 723	112	84 833	204 890	55 833
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500		1 500	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		150		150	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		(35 400)		(13 559)	
	Résultat de l'exercice	136		13 626		(21 841)	
	Subventions d'investissement	137		11 400		22 800	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(8 724)		(10 950)	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		18 501		26 911	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		41 468		14 101	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		153 645		25 771	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		213 614		66 782		
Total général (I + II + III)				180	204 890	55 833	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2 138	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	23 989	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: A*S BOUTIQUE		Exercice N clos le 31/12/2022		Exercice N-1 clos le 31/12/2021		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	1 255 728	740 281			
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons	215	214					
		intracommunautaires	217	218	74 887	83 471			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226		1 200			
	Autres produits			230	34 875	1 669			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	1 365 491	826 622			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	1 197 678	677 361			
	Variation de stock (marchandises) *			236	1 442	1 820			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	1 278				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	119 965	107 519			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 177	244	2 541	2 562			
	Rémunérations du personnel *			250	21 524	42 573			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	6 940	8 486			
	Dotations aux amortissements *			254	18 151	17 365			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	398	838			
		260							
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 369 917	858 524		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(4 426)	(31 903)		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290	18 400	11 400			
	Charges financières (V)			294	116	1 245			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	347		300	232	94			
		348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	13 626	(21 841)			
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	13 626	314			
RÉGIMÉ D'IMPÔT	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	58				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies A)	986		989		138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		991		992			
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		344		993			
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		127					
dont divers { Créance due au report en arrière du déficit Deduction exceptionnelle (art 39 decies A) Deduction exceptionnelle (art 39 decies B) Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)		346		655		641			
		643		645		647			
		648		649		990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	13 684	354			
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * 35.400 dont imputés sur le résultat :			360	13 683				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	1	372			

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2022

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	58
Totalis ation	58

2033B - Divers à déduire

au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A*S BOUTIQUE		Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	13 989	432		434		436	13 989				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	78 306	442	23 989	444		446	102 295				
	Installations générales agencements divers	450	10 902	452		454		456	10 902				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 152	472		474		476	1 152				
Immobilisations financières		480	2 138	482		484		486	2 138				
TOTAL		490	106 487	492	23 989	494		496	130 476				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	7 484	522	1 157	524		526	8 641				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	49 882	532	15 832	534		536	65 714				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	8 164	542	1 161	544		546	9 325				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	1 152	562		564		566	1 152				
TOTAL		570	66 682	572	18 151	574		576	84 833				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A*S BOUTIQUE**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	24	604	24	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	24	684	24	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725	24	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775	24	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 35 400
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983 13 683
Déficits reportables			984 21 717
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870 21 717

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2022

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-2023*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A*S BOUTIQUE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 330 616	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	34 842	
TOTAL 1	106	1 365 457	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	34	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	34	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	1 209 422	
Variation négative des stocks	145	1 442	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	34 166	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	398	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	1 245 428	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	120 063
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	120 063
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	1 365 457	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/01/2022	160 31/12/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 74983298600014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A*S BOUTIQUE

ADRESSE (voie) 5 ROUTE DE NANCY ZAC LOUVOIS

CODE POSTAL 57370 VILLE PHALSBURG

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ERGUL Prénom(s) KEMAL
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 150
Naissance : Date 01051964 N° département 99 Commune ERZINCAN Pays TURQUIE
Adresse : N° 1 Voie RUE DU 19 NOVEMBRE
Code postal 67700 Commune SAVERNE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 74983298600014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A*S BOUTIQUE

ADRESSE (voie) 5 ROUTE DE NANCY

ZAC LOUVOIS

CODE POSTAL 57370

VILLE

PHALSBOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **A*S BOUTIQUE**

du **01/01/2022**

Adresse **5 ROUTE DE NANCY**

57370 PHALSBURG

au **31/12/2022**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	13 684
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	(21 748)
Nom et qualité du signataire		A PHALSBURG	
M. ERGUL		Signature,	
PRESIDENT		le 17/07/2023	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

EURL A*S BOUTIQUE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 500 Euros

Siège social : 5, Route de Nancy Zac Louvois 57 370 PHALSBURG

R.C.S METZ : 749 832 986

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 05/06/2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le cinq juin,

A dix heures,

Au siège social à Phalsbourg,

Monsieur **ERGUL Kemal**, demeurant **1, rue du 19 Novembre 67 700 SAVERNE**, Associé unique et Gérant de la société **EURL A*S BOUTIQUE**, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

Propriétaire de la totalité des **150** parts sociales de **10** euros de valeur nominale chacune composant le capital social de la société **EURL A*S BOUTIQUE**.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur **ERGUL Kemal**, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2022**.

Conformément à l'article L 232-1 IV du Code de commerce, l'Associé unique personne physique assumant personnellement la gérance, et la société ne dépassant pas les seuils prévus en la matière, le Gérant est dispensé d'établir le rapport de gestion.

II – A PRIS LES DECISIONS ORDINAIRES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022**,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2022** lesquels font apparaître un **bénéfice** de **13 626** Euros.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **13 626** Euros, auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur pour un montant de **(35 400)** Euro, soit un total à affecter de **(21 774)** Euros, de la manière suivante :

- En **réserve légale** pour un montant de **0** Euros.

A-C

- En capital social pour un montant de **0** Euros.
- En distribution de **dividende** pour un montant de **0** Euros.
Dont **0** Euros **CSG/CRDS** sur dividende distribué et **0** Euros **IR** retenues à la source
- Le solde au compte **report à nouveau** pour un montant de **(21 774)** Euros.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société sont de **(8 724)** Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle que les dividendes distribués au cours des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	0 €	0 €	0 €
31/12/2021	0 €	0 €	0 €
31/12/2020	0 €	0 €	0 €

TROISIEME DECISION

L'Associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique approuve la rémunération allouée au Gérant pour l'exercice de son mandat social au titre de l'exercice clos le **31/12/2022** et qui s'élève à **0** Euro.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique et gérant.

L'associé unique et Gérant
Monsieur ERGUL Kemal



EURL A*S BOUTIQUE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 500 Euros

Siège social : 5, Route de Nancy Zac Louvois 57 370 PHALSBURG

R.C.S METZ : 749 832 986

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et les personnes ci-après, conclues au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2022** ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, ont été les suivantes :

Concernant Monsieur ERGUL Kemal, Gérant - Associé unique :

1. Compte courant d'associé :

Monsieur **ERGUL Kemal** est titulaire d'un compte courant qui présente un solde créditeur de **15 276** Euros au **31 décembre 2022**. Ce compte courant n'a pas généré d'intérêts.

2. Cotisations sociales :

La Société a pris en charge l'ensemble des cotisations sociales obligatoires et facultatives liées à la gérance majoritaire de Monsieur **ERGUL Kemal** pour un montant total de **3 553** Euros pour l'exercice clos le **31 décembre 2022**.

Conformément à l'article R.223-26 du Code de commerce les conventions relatées ci-avant sont portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

**L'associé unique et Gérant
Monsieur ERGUL Kemal**



EURL A*S BOUTIQUE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros

Siège social : 5 route de Nancy Zac Louvois 57 370 PHALSBURG

R.C.S METZ : 749 832 986

DECISION ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 05/06/2023

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **13 626** Euros, auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur pour un montant de **(35 400)** Euro, soit un total à affecter de **(21 774)** Euros, de la manière suivante :

- En **réserve légale** pour un montant de **0** Euros.
- En capital social pour un montant de **0** Euros.
- En distribution de **dividende** pour un montant de **0** Euros.
Dont **0** Euros **CSG/CRDS** sur dividende distribué et **0** Euros **IR** retenues à la source
- Le solde au compte **report à nouveau** pour un montant de **(21 774)** Euros.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société sont de **(8 724)** Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle que les dividendes distribués au cours des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2021	0 €	0 €	0 €
31/12/2020	0 €	0 €	0 €
31/12/2019	0 €	0 €	0 €

Gérant
Monsieur ERGUL Kemal



